



VILLE DE LOUVIGNÉ DU DESERT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 20 DECEMBRE 2022

République Française
Département d'Ille et Vilaine

Nombre de Conseillers : en exercice 23 **présents ou représentés** : 22 **votants** : 22

Date de convocation : 13 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 20 décembre à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre OGER, Maire.

Etaient présents : M. OGER Jean-Pierre ; M. GOUPIL Jean-Paul ; Mme NOEL Marie-Laure ; M. LECHEVALIER Arnaud ; Mme. LEE Isabelle ; M. VEZIE François ; Mme GUILLOUX Christèle ; M. COSTENTIN Joseph ; Mme MOREL Monique ; M. GUERIN Jean-Pierre ; M. COUASNON Michel ; Mme MICHEL Sylvie ; M. FADIER Thierry ; M. MOLVAUX Gérard ; Mme THIBAUT Angélique ; Mme AUSSANT Angélique ; Mme LECHEVALIER Nathalie ; Mme BADICHE-MANCEL Karine ; Mme KERGOAT Morgane ; Mme TRAVERS Jeanne ; M. MOREL Sylvain ; M. RAULT Pierre-Antoine.

Absente : Mme JARDIN Marie Christelle ;

Absent excusé : néant ;

Pouvoir : néant ;

Secrétaire de séance : Mme MOREL Monique ;

2022-10-112 - AVENANT A LA CONVENTION D'OCCUPATION D'UN BATIMENT TECHNIQUE
CONCLUE AVEC LA SOCIETE ORANGE LE 26 AOUT 2005

RAPPORTEUR : JP. GOUPIL

EXPOSE

Par délibération du Conseil Municipal en date du 12 juillet 2005 a été acté le renouvellement de la location du bâtiment technique (parcelle n° AD721 de 78 m²) situé Place BOCHIN à la société France TELECOM pour l'exploitation des installations de téléphonie. Le bail a été signé le 26 août 2005.

Ce dernier a fait l'objet d'un avenant, validé par délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2009, pour la location supplémentaire de 16 m² de terrain (parcelle n° AD721) situé place BOCHIN pour l'installation d'un pylône équipé d'antennes relais de téléphonie.

Au 1^{er} janvier 2014, la société ORANGE devient le gestionnaire des installations de téléphonie et se substitue à la société France TELECOM.

En 2021, la société ORANGE a créé la société TOTEM France pour la gestion des infrastructures des sites de téléphonie mobile, Orange poursuivant son activité de téléphonie fixe.

Aujourd'hui, il est donc proposé un avenant à la convention d'occupation du 26 août 2005, et de son avenant, pour acter la seule location du bâtiment technique abritant l'autocommutateur par la société ORANGE.

Les caractéristiques de durée de la location, de la révision du loyer restent inchangées. En revanche, le montant annuel du loyer est proratisé à la surface du bâtiment, soit 78 m², au lieu des 94 m² loués précédemment avec comme base la valeur 2021 (6 352,66 €), soit au un montant de 5 271,35 €.

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter la nouvelle convention (en annexe de la délibération) avec la société ORANGE.

DECISION

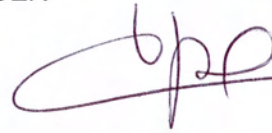
Le Conseil Municipal accepte cette proposition par 21 voix pour et 1 abstention (Mme NOEL Marie-Laure).

Fait et délibéré, le 20 décembre 2022

Pour extrait conforme

Le Maire

JP. OGER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.